

Communiqué de presse

29.4.2008

Avertissement de la SWX Swiss Exchange à l'encontre de Lonza Group AG

La SWX Swiss Exchange (SWX) a constaté que la société Lonza Group AG (Lonza) avait enfreint le principe d'égalité de traitement fixé à l'art. 72 du Règlement de cotation relatif à la publicité événementielle dans la mesure où elle a annoncé la nomination d'un nouveau membre de la Direction (la cheffe du personnel) d'abord aux collaborateurs et ensuite seulement au public et à la SWX, enfreignant ainsi l'obligation de remettre les annonces à la SWX au moins 90 minutes avant publication. La Commission des sanctions de la SWX a de ce fait adressé à la société un avertissement et ordonné la publication de cette sanction.

La SWX fait obligation aux émetteurs cotés d'informer le marché des faits susceptibles d'influencer les cours qui sont survenus dans sa sphère d'activité et qui ne sont pas connus du public. Sont réputés susceptibles d'avoir une influence sur les cours les faits qui sont de nature à entraîner une modification notable des cours. La publication doit être faite de manière à ce que l'égalité de traitement des participants au marché soit garantie. Toute information sélective des participants contrevient à cette obligation. Toutefois, si l'annonce intervient pendant les heures de négoce, la SWX doit être contactée 90 minutes auparavant.

Le 27 juin 2007, pendant les heures de négoce, les collaborateurs de Lonza ont été informés par écrit de la nomination d'une nouvelle cheffe du personnel et membre de la Direction. Les participants au marché et la SWX n'ont été mis au courant de cette nomination que 30 minutes plus tard.

Dans la pratique de la Commission des sanctions, les changements de personnel au sein du conseil d'administration, de la Direction ou aux autres postes-clés d'une entreprises font par définition partie des faits susceptibles d'influencer les cours. La nature exacte de la fonction occupée au sein de la direction n'entre donc pas en ligne de compte. Conformément à la jurisprudence de la Commission des sanctions, le fait d'appartenir à cet organe est déjà déterminant selon la Directive Corporate Governance.

En procédant à une communication sélective de faits susceptibles d'influencer les cours, la société a enfreint le principe d'égalité de traitement fixé à l'art. 72 du Règlement de cotation.

L'une des missions de la SWX consiste à veiller à l'application des principes de transparence imposés aux émetteurs. En cas d'infraction au Règlement de cotation par un émetteur, la SWX prononce l'une des sanctions prévues à l'art. 82 de ce Règlement, qui stipule également que les sanctions doivent être proportionnelles au degré de responsabilité et à la gravité de l'infraction. Compte tenu de ces critères, la Commission des sanctions de la SWX a prononcé un avertissement à l'encontre de Lonza.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions de publicité événementielle, veuillez cliquer sur: http://www.swx.com/admission/being_public/publicity_fr.html

Le texte des sanctions précédemment édictées par la SWX en matière de publicité événementielle est disponible à l'adresse Internet: http://www.swx.com/admission/being_public/sanctions/ad_hoc_fr.html

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@swx.com

SWX Swiss Exchange

La SWX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, la SWX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. Un simple clic de souris suffit pour négocier, payer, exécuter ou confirmer une transaction. www.swx.com

La SWX Swiss Exchange est une entreprise de Swiss Financial Market Services AG. Swiss Financial Market Services AG offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.